

## GRILLE TARIFAIRE 2025 - LOCATION - L'OMBRIERE

Fabrique et Labo = tout l'espace	1 jour Semaine	2 jours semaine	1 jour week-end	2 jours Week-end	3 jours week-end	FORFAIT MONTAGE (J-1)	FORFAIT DEMONTAGE (J+1)
1/ Manifestations à caractère culturel en Pays d'Uzès	833	1 500	1 500	2 917	4 167	400	400
2/ Manifestations à caractère culturel pour les demandeurs hors Pays d'Uzès	1 500	2 844	2 844	4 167	5 417		
3/ Evènements d'entreprise	1 666	3 333	3 000	4 833	6 083	500	500
4/ Congrès / Salons professionnels et salons grand public	2 917			5 000	6 250		

Fabrique seule	1 jour semaine	2 jours semaine	1 jour week-end	2 jours week-end	3 jours week-end	FORFAIT MONTAGE (J-1)	FORFAIT DEMONTAGE (J+1)
1/ Manifestations à caractère culturel en Pays d'Uzès	583	1 000	1 000	2 000	2 844	200	200
2/ Manifestations à caractère culturel pour les demandeurs hors Pays d'Uzès	1 000	2 000	2 000	2 833	3 666		
3/ Evènements d'entreprise	1 167	2 250	2 250	3 250	4 083	250	250
4/ Congrès / Salons professionnels Salons grand public	2 000			3 333	4 166		

### LA LOCATION COMPREND

La salle en ordre de marche. Les espaces seront mis préalablement en configuration nécessaire pour l'accueil.

Le matériel technique (cf Fiche Technique)

Un référent technique d'accueil (montage - exploitation - démontage)

### LA LOCATION NE COMPREND PAS

Les régisseurs et techniciens nécessaires au montage - exploitation - démontage

Le service de sécurité

Le SIAPP

Le service d'entretien de sortie

Le service de billetterie

Les actions de communication

### LE LOCATAIRE EST RESPONSABLE DE

La régie technique de sa manifestation. En tant que locataire il prend la responsabilité d'organisateur.

L'embauche directe du personnel technique habilité et formé au matériel de l'Ombrière : possibilité d'obtenir un listing de techniciens et régisseurs habilités par l'Ombrière

Obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes pour l'exploitation

Un prestataire de sécurité (selon plan vigipirate en vigueur pour les ERP de catégorie 2)

Un service de ménage pour la remise en l'état des espaces occupés, refacturation par l'Ombrière

Un SIAPP en nombre nécessaire selon le type de manifestation et la jauge accueillie

Son propre réseau de billetterie

La communication de sa manifestation

### ROLE DU REFERENT TECHNIQUE D'ACCUEIL

Vérifier la faisabilité technique de la manifestation en amont

Vérifier que le locataire respecte les législations inhérentes aux accueils ERP de catégorie 2 et selon les configurations validées par la commission de sécurité (cf fiche technique)

Supervision et encadrement des équipes techniques embauchées dans le cadre de la location (montage - exploitation - démontage)